

Un acte quelle que soit sa nature

Pour retrouver un acte notarié, je dois connaître le nom du notaire, la date de l'acte, le nom des parties.

- › Je vérifie si l'inventaire est déjà [en ligne](#).

Je ne connais pas le nom du notaire.

- › Je dois, au préalable, entamer une recherche pour repérer l'étude dans laquelle le notaire a ou est susceptible d'avoir exercé. Pour cela, je me réfère à [cette liste](#) [75 ans](https://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_EDF_notaires).
<https://earchives.vaucluse.fr/document/FRAD084_EDF_notaires>.
- › Puis, je vérifie si l'inventaire est déjà [en ligne](#).

Les registres de notaires ne sont pas numérisés.

- › Je consulte donc les registres originaux en [salle de lecture](#).
- › Je désire une copie de l'acte recherché ? Je [contacte les archives](#) [75 ans](https://archives.vaucluse.fr/espace-lecteurs/j-ecris-aux-archives/je-contacte-les-archives-1873.html) en précisant le **nom** et la **résidence du notaire**, la **date** et la **nature de l'acte**, ainsi que les **parties**.

À SAVOIR

Les notaires ont l'obligation de verser leurs **minutes** et leurs **répertoires** au-delà de 75 ans.

Toutefois, de nombreux registres sont encore conservés dans les études, charge aux notaires de vous en permettre l'accès.

- › La **minute** est l'original d'un acte rédigé par un officier public (notaire, huissier, etc.).
- › Le **répertoire** est une table alphabétique ou chronologique.

